

RCS : ANGERS  
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00788  
Numéro SIREN : 532 821 741  
Nom ou dénomination : 1789.fr

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2021 sous le numéro de dépôt 13273

**1789.fr**

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros  
9 rue James Watt  
49070 BEAUCOUZE

532 821 741 R.C.S. ANGERS

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE**

**1789.fr**

**EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

\*\*\*\*\*

établi le 22 novembre 2021

Siège social  
Rue Albert Einstein  
53810 CHANGÉ

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Téléphone : 02.43.01.87.86  
E-mail : cacpl@fiteco.com  
www.fiteco.com

**1789.fr**

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros  
9 rue James Watt  
49070 BEAUCOUZE

532 821 741 R.C.S. ANGERS

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE**

**1789.fr**

**EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

\*\*\*\*\*

A l'Assemblée Générale de la société 1789.fr,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 18 novembre 2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

**Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Les derniers comptes annuels ont été établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces comptes laissaient ressortir un montant de capitaux propres de 179 334 euros, incluant un bénéfice de l'exercice de 24 856 euros.

Le chiffre d'affaires était de 1 393 K€ sur l'exercice 2020 et atteignait 1 048 K€ sur la période janvier/septembre 2021. Des problématiques de recrutement en matière commerciale n'ont pas permis à la société d'atteindre ses objectifs, toutefois une relance est constatée en septembre.

Malgré un résultat courant avant impôts (RCAI) négatif au 30 septembre 2021, la société projette un atterrissage avec un RCAI bénéficiaire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Une meilleure maîtrise des charges et de la sous-traitance contribuera à réaliser ce bénéfice escompté.

Le niveau de trésorerie reste excédentaire à plus de 193 K€ à la date du présent rapport.

### **Mission du commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

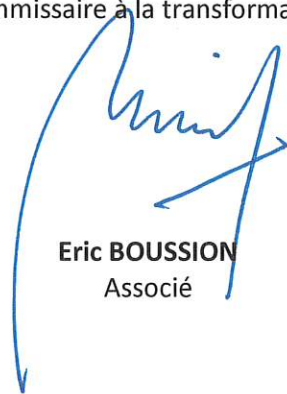
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la clôture des derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020, le montant des capitaux propres, déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels, était au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Angers, le 22 novembre 2021

**Pour FITECO**  
Commissaire aux comptes  
Commissaire à la transformation



**Eric BOUSSION**  
Associé

